

Décision

Générale

colonial

Décision n° 839 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTERES

n° 839

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
14 juin 1962

Numéro JO
n° 6 du 30/06/1962

Date du numéro
30 juin 1962

TEXTE INTÉGRAL

La décision n° 1124 du 19 octobre 1960 est annulée. En avocation de l'article 32 de l'arrêté local n° 173 du 11 février 1937, portant réglementation de la circulation en Côte Française des Somalis, pour compter du 1 mars 1962, M. Rhodes, comptable de la Régie. des Eaux, est chargé des examens du permis de conduire dans le Territoire, et percevra l'indemnité spéciale à cette charge -qui est fixée à cent francs (100) par examen.